



Conditions Générales de Vente

Ces conditions générales de vente s'appliquent pour l'usage partagé de la maison secondaire "La Fermette Marcel".

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les modalités de participation financière, de réservation, de contribution aux charges, et d'usage des services mis à disposition dans la maison secondaire utilisée en commun (ci-après "utilisateurs").

Cette maison a pour objet d'être partagée entre plusieurs familles pour un forfait annuel indiqué sur le site dédié privé. Villa Marcel. ?? L'idée est de partager les weekends.

2. Réservation et participation financière

Pour les 6 familles usagers annuel :

- Chaque famille ou utilisateur participe sous la forme d'un forfait annuel payable en deux fois par virements SEPA.
- Premier règlement au 1er septembre.
- Deuxième règlement au 1er février.

Pour les usagers ponctuels :

- Pour chaque séjour, selon sa durée et la saison, le montant de la location, payable à la réservation, sera fixé tel qu'indiqué sur le site privé dédié <https://villa-marcel.fr/wp-login>.



3. Services inclus

- Le **ménage de base** après chaque séjour est pris en charge par une conciergerie professionnelle.
- L'entretien courant entre durant les séjours reste à la charge de chaque famille (voir charte d'utilisation).

Les familles ou les usagers ponctuels peuvent faire appel aux services de la conciergerie à leurs frais. La Conciergerie Marchevilloise prévoit des forfaits pour cette prestation. Seule la Conciergerie Marchevilloise est autorisée à répondre à ces demandes.

4. Services en autonomie (honesty bar & épicerie)

- Un "**bar honnête**" et une "**épicerie honnête**" sont à disposition : les utilisateurs notent leurs consommations dans un carnet prévu à cet effet et déposent le montant correspondant dans la tirelire.
- Les prix sont affichés de manière claire et transparente dans un carnet à disposition dans la bibliothèque avec le Livre d'Or et autre journal de bord.
- Ce fonctionnement repose sur la confiance de tous et la responsabilité de chacun.

5. Détérioration et responsabilité

- En cas de **casse ou détérioration de mobilier**, l'utilisateur s'engage à remplacer l'objet à l'identique, après validation avec les propriétaires.
- En cas de **détérioration immobilière** (carrelage en travertin, parquet en chêne massif, tomettes, portes, baies vitrées, murs, etc.), l'utilisateur s'engage à **faire jouer son assurance responsabilité civile**, à ses frais.



- Chaque utilisateur devra remettre lors de sa réservation un document de son assurance responsabilité civile, justifiant que les éventuels dommages précités, (détérioration de l'immobilier et/ou du mobilier) sont couverts dans les conditions de l'usage de la maison partagée.

6. Conditions d'entretien et produits ménagers

- Seuls les produits mis à disposition dans la maison peuvent être utilisés pour préserver la santé de chacun et plus particulièrement celle de personnes **asthmatiques / allergiques faisant actuellement partie des usagers**.
- Respect strict des consignes de nettoyage :
 - ✓ Travertin : **savon noir dilué + eau tiède**
 - ✓ Parquet : **savon noir + serpillère très bien essorée**
 - ✓ Tommettes / carreaux ciment : **savon noir**
 - ✓ WC / douche : **vinaigre blanc à 20°**
- L'usage de **produits industriels ou chimiques** est **strictement interdit** (l'eau de Javel en fait partie).

7. Annulation et désistement

- En cas d'empêchement, quel qu'il soit, la seule possibilité est une modification des dates (s'il y a des dates disponibles) dans l'année du contrat en cours sans report possible à l'année suivante. En aucun cas il ne peut y avoir de remboursement.
- Toute modification du calendrier doit rester exceptionnelle et reste conditionnée par les dates disponibles. Un système d'échange de date entre les familles concernées reste possible.



- Le droit d'usage est consenti intuitu-personae (un engagement conclu entre deux personnes qui se connaissent et se comprennent). Toute autre personne, famille amis etc. pourra être accueilli à la Fermette Marcel mais uniquement en la présence constante et effective de la personne signataire du contrat et sous son entière responsabilité.

8. Respect du lieu et de la vie collective

- L'usage du lieu s'effectue "**en bon père de famille**", dans le respect du cadre, des personnes et du règlement intérieur.
- La **Charte d'Utilisation** fait partie intégrante de ces CGV.
- Toute difficulté ou litige est traité **par le dialogue et la médiation entre utilisateurs** avant tout recours formel.

9. Acceptation des conditions

La signature ou validation de ces CGV implique l'acceptation pleine et entière des règles énoncées ci-dessus, dans l'intérêt de tous et de l'esprit de cohabitation bienveillante.

Date : _____

| | |
|----------------|-------------|
| Prénom & Nom : | Signature : |
|----------------|-------------|